LES ESCROQUERIES D'UN DÉMARCHEUR dans notre région

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Je lui demandai quand je recevrais les titres : « Je vous les enverrai dans trois semaines au plus tard, dit-il, je suis chargé de les remettre moi-même, cela simplifie le travail, aussi il est inutile que vous écrivies à la Société ».

Faut-il ajouter que M. Danhiez attendit longtemps. Il s'adressa enfin à la Société et il apprit avec stupeur le gendre « d'opération » qu'il avait fait.

D'AUTRES VICTIMES

Ce n'est pas, hélas, la seule personne victime dans cette histoire.

Dans la région de **Douai**, de **Saint-Pol**, de **Valenciennes**, il reste des « clients » qui n'ont pas encore signalé la manœuvre qu'ils ont subie de la part d'Octave L...

D'autres ont écrit à la Société, notamment aux environs de Saint-Amand, une personne de Nivelles qui « acheta » 68 actions, une autre de **Flines**, 226, d'autres encore à **Crespin**, etc.

D'après la Société des Charbonnages de Millau, une centaine de milliers de francs auraient été versés en grosse partie par de petits épargnants.

Des commissions rogatoires ont été lancées de côté et d'autre. On recherche Octave L... et on ne le trouve pas.

Puisse-t-il bientôt se présenter à la justice pour expliquer ses agissements, si explications il peut y avoir.

Sinon, l'oiseau s'étant envolé, il est à craindre que l'odyssée de son dossier ne s'arrête pas au Palais de Justice de **Valenciennes**.

Un peu partout, « Monsieur Octave » a laissé des souvenirs, en l'occurrence des reçus sans aucune valeur devant lesquels se désespèrent des épargnants, dont la bonne foi a été si malheureusement surprise.

Peuvent-ils encore espérer que « Monsieur Octave » leur fera l'immense surprise de venir rapporter cet argent qu'il a empoché, à la faveur d'un de ces procédés qui entraînent souvent leurs auteurs dans des situations très désagréables. — L. B.

Notre enquête dans le Douaisis et à Auberchicourt

Octave L... était très connu à **Auberchicourt** où, de juin 1930 à février 1931, il vint habiter en compagnie d'une demoiselle G... L., connue sous le nom de « Gaby ».

Parlant beau, portant admirablement la toilette, très coquet, aimant la bonne chère et les vins fins, il était apparu aux yeux des habitants du pays comme un véritable seigneur, dont on se méfiait pourtant un peu, instinctivement.

Oscar L... tint lui-même lors de son arrivée à présider à l'installation du mobilier neuf et luxueux qu'il venait de recevoir. Régulièrement — et d'avance, bien entendu — il payait comptant et sans observation son loyer. A ses fournisseurs il ne marchandait jamais et réglait, rubis sur l'ongle : champagnes, vins fins, poulets et gigots, meubles et bijoux. Il aimait non seulement la bonne chère, mais encore les réceptions.

On ne le voyait pourtant à Auberchicourt que deux ou trois jours par semaine : ses déplacements en auto — une superbe limousine — étaient nombreux. A ses « cures d'air et de verdure » (c'est ainsi qu'il dénommait son séjour) il consacrait les samedi, dimanche et souvent aussi le lundi et le mardi matin, souriant, affable, une cigarette aux lèvres, il s'efforçait visiblement et réussissait à se rendre sympathique.

BRASSEUR D'AFFAIRES !

Il se disait : seul représentant attitré d'une grande usine parisienne de meubles, la vente directe du... producteur au consommateur. Il se disait aussi : démarcheur officiel d'une société parisienne qui avait pour objet : l'achat, la fabrication et la vente de produits chimiques, des alcools, des éthers oxydes, éthers sels, aldéhydes, cétones, etc... l'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides et gazeux. Il se disait, enfin, démarcheur de la Société des Charbonnages de Millau, dont le siège social est à Paris, 6, square Petrelle, et c'est, sous le couvert de cette firme, qu'il fit dans le Nord et le Pas-de-Calais les opérations que l'on sait.

Octave L... avait quitté cette dernière Société en novembre 1930.

Muni de bulletins de souscription et de carnets de certificats provisoires nominatifs qu'il n'avait pas rendus à ses employeurs, l'ingénieur démarcheur se présentait alors chez les actionnaires de la région dont il tenait la liste et à chacun d'eux y allait de son petit boniment : « Les charbonnages augmentent en ce moment leur capital, leur disait-il en substance ; une émission de 80.000 actions de 100 fr. est ouverte (jusqu'ici l'ex-démarcheur restait dans le vrai), et je viens, au nom du Conseil d'administration de la Société vous inviter à souscrire immédiatement. Pressez-vous, car les titres s'enlèvent comme des petits pains... il n'y en aura pas pour tout le monde ! »

Le petit cultivateur — car c'était surtout dans la corporation des fermiers que l' « agent d'affaires » opérait dans le Douaisis — hésitait quelques secondes, mais le bel Octave ne tardait pas à devenir maître de la situation et fréquemment il sortait de chez « son » client avec une liasse de billets de banque. « Voici un reçu de la somme, ajoutait-il en saluant son hôte, dans quelques jours vous recevrez les titres provisoires nominatifs ! Soyez heureux, mon cher ami, vous venez de gagner une bonne journée... ».

DE NOMBREUSES DUPES

Le petit cultivateur, trop confiant, attendait... huit jours, quinze jours, un mois. Inquiet, il écrivait au siège de la Société des Charbonnages à Paris, mais bientôt, le malheureux apprenait la... catastrophe et se rendait compte qu'il avait été... roulé !

De nombreuses personnes ont ainsi été prises. A **Aniche, Hornaing, Lewarde**, nous savons qu'il se trouve des gens qui se sont même entièrement démunis de leurs rentes d'Etat afin d'en confier le montant à « Monsieur Octave ».

Quand, en février 1931, Octave L... sentit que sa combinaison était éventée, très rapidement il « liquida » son mobilier et un beau matin l'oiseau s'envolait vers une destination inconnue. Et c'est alors que le propriétaire de l'habitation découvrit parmi les nombreux documents quantité de certificats provisoires nominatifs, en blanc, des Charbonnages de Millau, des statuts imprimés de la Société « Alcools et Ethers », des souches de carnets de reçus, etc..., tous papiers qu'il jeta au feu. — R. L.

L'HISTOIRE INCONNUE DE DEUX CONDÉENS fusillés en 1918

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Blessé en 1916, à Verdun, il fut classé dans le service auxiliaire. Lui aussi vint travailler aux Mines de Bruay. Les deux concitoyens se retrouvèrent. Ils allaient désormais, lier étroitement leurs vies jusqu'à la mort.

Au service de contre-espionnage

Tous deux entrèrent, en effet, au service du contre-espionnage, pour le compte de l'Armée anglaise.

Le 24 février 1917, ils prirent place dans un ballon. Ils avaient reçu d'importantes missions.

Quelques heures plus tard, ils atterrirent près de Bavay. Ils avaient avec eux, plusieurs pigeons voyageurs...

En dépit des difficultés les plus grandes, les deux courageux compagnons parvinrent à recueillir les renseignements qu'on attendait d'eux.

Puis il gagnèrent la région de CONDE-VIEUX-CONDE.

Ils avaient hâte de retrouver leur famille, leurs épouses, qui ignoraient tout, leurs enfants.

A la faveur de la nuit, ils réussirent à s'approcher de leur demeure. Que de précautions à prendre !

Il fallait craindre qu'un cri de surprise de l'un des leurs — d'un voisin les reconnaissant — n'attire l'attention de quelque gendarme ou de quelque soldat allemand, rôdant à cette heure tardive, dans les rues de la cité.

Tous deux parvinrent cependant à écarter ces périls. Ils retrouvèrent leurs foyers (LEFEBVRE, habitant Condé, et FAUX, Vieux-Condé). Et pendant des mois et des mois, ils y demeurèrent cachés.

Il fallut à leurs proches des prodiges d'ingéniosité pour assurer leur ravitaillement sans éveiller les soupçons et dévoiler leur retraite.

Mais la situation devint chaque jour plus difficile. Les perquisitions succédèrent aux perquisitions.

FAUX et LEFEBVRE songèrent à gagner la Hollande et, de là, la France.

Vers la Hollande... ...Vers la mort

Un matin de septembre, tous deux se mirent en route. Ils traversèrent la Belgique. La frontière hollandaise n'était plus qu'à quelques centaines de mètres. Surgit une patrouille de gendarmes allemands et nos deux compatriotes n'eurent pas le temps de fuir. Arrêtés, ils furent ramenés à CONDE.

Une enquête qui se poursuivit pendant plusieurs semaines, fut ouverte. FAUX et LEFEBVRE furent interrogés à diverses reprises. Ils étaient accusés d'espionnage.

L'autorité allemande voulait connaître leurs complices, FAUX et LEFEBVRE se turent.

Leurs femmes, leurs enfants furent également entendus. Mmes FAUX et LEFEBVRE furent inculpées de complicité. Le jeune Eugène FAUX, qui n'avait qu'une douzaine d'années, fut, lui aussi, sous la menace de poursuites.

Fusillés !

Le 29 janvier 1918, FAUX, LEFEBVRE, leurs épouses, et quelques-uns de leurs compagnons comparaissaient devant le tribunal.

On a lu plus haut les condamnations prononcées.

FAUX, LEFEBVRE incarcérés à la Caserne Vautourneux (aujourd'hui disparue), demeurèrent près d'un mois dans l'attente de la mort.

Au matin du 25, tous deux furent conduits dans les fortifications et amenés sur un terre-plein.

Ils firent face courageusement au peloton d'exécution.

A six heures et demie — indiquent les actes de l'état civil — ils tombaient.

Avant de quitter leurs cellules, ils avaient adressé à leur famille des lettres simples — mais combien émouvantes.

FAUX n'était âgé que de 34 ans.

LEFEBVRE n'avait que 31 ans. Leur souvenir vivra dans la mémoire de leurs concitoyens.

VICTIMES DE LA TEMPÊTE

Dans la soirée de mercredi, une violente tempête s'est abattue sur la région d'Orléans et de Blois. Des arbres ont été renversés par le vent et des dégâts ont été causés aux lignes télégraphiques et téléphoniques. A Fay aux Loges une rafale a renversé un pan de mur. Un maçon nommé **Eléber Hétien, a été** enseveli et est mort des suites de ses blessures. A Tournoisis une lourde porte de grange arrachée par le vent, a fracturé le crâne d'un ouvrier agricole nommé Désiré Truillier.

DE L'OR DE L'INDE POUR L'ANGLETERRE

Un chargement d'or d'une valeur de 4 millions de livres sterling, provenant de l'Inde, à destination de Londres, est arrivé hier à Plymouth.

Une affaire de bigamie à Vieux-Condé

UNE POLONAISE, MARIÉE A LA FOIS EN POLOGNE ET EN FRANCE, A ÉTÉ ARRÊTÉE

Le 13 décembre 1924, venant de Smolitz, en Pologne, où elle habitait avec sa mère veuve, arrivait en France Franciska Markowski, âgée de vingt-quatre ans, se déclarant célibataire, née à Smolitz le 10 août 1900. Elle était accompagnée d'un enfant qu'elle déclara sous le nom de François Markowski, son fils naturel, né à Maslowo (Pologne), le 3 décembre 1923.

Elle fixa sa première résidence à **Vieux-Condé**, chez son beau-frère, M. Joseph Mocydlarz, mineur, 8, rue des Cytises, dans la cité Taffin.

Peu de temps après, elle trouva à s'employer comme ouvrière d'usine à la Spirie d'**Odemez**.

UN FAUX MENAGE

Presque aussitôt, elle fit la connaissance de Gorny Michel, ouvrier mineur, en ce temps-là domicilié 10, rue des Cytises, à **Vieux-Condé**, mais qui travaillait pour une entreprise de montage, à **Lens**. Bientôt elle accepta de se mettre en ménage avec lui et consentit à le suivre à **Lens** où ils s'installèrent, tout en gardant leur domicile à **Vieux-Condé**.

Le 2 septembre, Franciska Markowski mettait au monde, à **Lens**, un garçon qui fut appelé Edmond et que reconnut le père, Gorny. Cet enfant, d'ailleurs, ne vécut que quelques mois.

UNION REGULARISEE

C'est alors que le faux ménage décida de régulariser cette situation en contractant mariage à la mairie de **Vieux-Condé**, le 20 septembre 1925. La femme Markowski, en devenant Mme Gorny, maintint qu'elle était célibataire et, d'autre part, aucune indication n'étant venue de Pologne, après avoir vérifié la légalité des pièces de chacun des futurs époux, aucune opposition n'ayant été signifiée, M. Sireuil, adjoint au maire de **Vieux-Condé** à l'époque, faisant fonctions d'officier d'état civil, procéda à leur union.

Bien mieux, après s'être unis par le mariage, Gorny accepta de légitimer l'enfant naturel, François Markowski, le fils de Franciska.

MARIEE DEUX FOIS

Or, la jeune femme, en épousant Gorny, devenait bigame ! La différence de langue, les difficultés éprouvées pour obtenir les pièces d'identité nécessaires, l'absence de renseignements suffisants, les lois polonaises et françaises sur le mariage ne concordant pas, ceci autorisa la fraude, que les autorités françaises ne purent démasquer.

C'est à cette opération frauduleuse que s'est livrée la femme Markowski en épousant Gorny et si une dénonciation anonyme n'était parvenue à la gendarmerie de **Condé** pour signaler le fait, il est possible qu'on l'ignorerait toujours.

Ce que Franciska Markowski avait soigneusement caché, et son mari actuel l'a ignoré longtemps, c'est qu'elle avait contracté une première union en Pologne. En effet, à Smolitz, son pays d'origine, elle avait convolé en justes noces avec un de ses compatriotes, le sieur Michalak Valentin, 35 ans, en octobre 1920.

Mais elle demeura quelques semaines seulement avec son premier époux, atteint de troubles mentaux. Puis, elle se mit en ménage avec un autre compatriote, de qui elle eut un fils, mais celui-ci l'ayant abandonnée, elle donna son nom à l'enfant. C'est alors qu'elle se décida à venir habiter en France.

Le plus curieux de cette aventure, c'est que Gorny a reconnu illégalement un enfant qui devrait porter le nom de Michalak.

ARRETEE

Dès qu'il fut en possession de la lettre anonyme, M. Quévat, chef de gendarmerie de Condé, aboutit rapidement à la découverte des faits signalés ci-dessus. Ce magistrat apprit en outre que le premier mari de Markowski était venu, lui aussi, s'installer en France, et peut-être s'il trouve-t-il encore, mais il ne rechercha pas sa femme et, en tout cas, il ne fit rien pour contrarier ses projets et ne paraissait pas s'en préoccuper.

Lorsqu'ils furent mariés, Gorny et sa femme s'installèrent à **Lens**, où ils demeurèrent jusqu'en juillet 1927.

Puis, ils revinrent à **Vieux-Condé** et, depuis plusieurs mois, ils habitent cité Saint-Roch, à **Thivencelles**. De cette union, outre le petit Edmond, décédé en novembre 1925, naquirent successivement trois enfants, Henri, en janvier 1927, à **Lens**, Alina, le 12 mai 1929, à **Vieux-Condé**, et enfin Sophie, le 6 mai 1931, à **Thivencelles**.

Dès qu'elle fut interrogée par M. Quéval, chef de gendarmerie de **Condé**, Franciska Markowski ne fit aucune difficulté pour reconnaître les faits qui lui son treprochés. Elle croyait que, son mari étant atteint d'aliénation mentale, ce mariage devait être considéré comme nul.

D'autre part, on peut regretter que la mairie de Smolitz n'ait pas signalé ce premier mariage en le mentionnant, comme cela est de coutume en France, sur l'acte de naissance de la Polonaise.

Franciska Markowski a été mise en état d'arrestation et sera poursuivie probablement en Cour d'Assises pour bigamie.

Elle a été conduite au parquet de **Valenciennes** et écrouée après avoir subi un premier interrogatoire identité.

UNE MEULE DE BLÉ INCENDIÉE A GLISY

La nuit dernière une meule de blé appartenant à M. Lefebvre, cultivateur à Glisy, près d'Amiens a été la proie des flammes. Les gendarmes de Corbie après enquête ont interrogé un sieur Charles Derudder, sans domicile fixe. Celui-ci protesta de son innocence et donna plusieurs alibis qui ont été reconnus faux. Il a été arrêté sous l'inculpation d'incendie volontaire.

LE CONFLIT SINO-NIPPON

LES JAPONAIS sont parvenus aux frontières de la Chine

Un télégramme de Tien Tsin annonce que les forces japonaises du Sud de la Mandchourie, sont maintenant parvenues jusqu'à la frontière de la Chine proprement dite et ont occupé Chan Hai Kuan.

Les Japonais ont, d'autre part, occupé Houla-Tao.

LA LOI MARTIALE A ÉTÉ PROCLAMÉE A KHARBINE

Des désordres se sont produits à Kharbine, entre Russes et Chinois. En dépit des protestations formulées par les autorités consulaires contre la brutalité de la police, des notables russes ont été emmenés en prison et malmenés. Des coups de fusil ont été échangés dans la ville et un enfant a été tué par une balle tirée par la police.

La loi martiale a été proclamée à Kharbine.

L'ENQUÊTE DE LA S. D. N.

M. Inoukai, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères par intérim, a télégraphié à M. Briand l'acceptation par le Japon de la composition de la commission d'enquête de la S.D.N. en Mandchourie.

Elle ne pouvait plus souffrir personne

Maintenant elle est toujours de bonne humeur

« Je souffrais de lourdeurs de l'estomac et me réveillais toujours la tête lourde. Mon humeur s'en ressentais et je ne pouvais souffrir aucune société. J'ai pris un flacon de Sels Kruschen et, depuis, je digère mieux ; mes migraines ne reviennent plus et maintenant je suis toujours de bonne humeur ».

(I. T..., Equerville (Manche).

Si vos sécrétions gastriques sont irrégulières ou insuffisantes, les aliments séjournent trop longtemps dans votre estomac, où ils fermentent. Vous éprouvez alors des ballonnements, douleurs, crampes, vous êtes las et irritable, tout vous semble une corvée. Une petite pincée de Sels Kruschen, prise tous les matins dans votre café, votre thé ou de l'eau chaude, supprimera vite tous ces malaises. Vos sécrétions gastriques deviendront abondantes et régulières, vous mangerez de tout avec appétit et les mets les plus indigestes passeront sans que vous vous en aperceviez. Mais la « petite dose » fait mieux, elle vous donne les différents sels naturels dont tous vos organes internes ont besoin pour fonctionner normalement. Grâce à Kruschen, votre foie et vos reins sont stimulés et ils éliminent régulièrement tous les déchets, toutes les impuretés ; votre intestin devient plus actif et la constipation, avec ses mille malaises, disparaît ; votre sang se trouve purifié et il communique à toutes vos fibres une délicieuse impression de force et de vigueur. Commencez à prendre votre « petite dose » dès demain et vous serez vite gai et bien portant. Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon ; 16 fr. 80 le grand flacon (suffisant pour 4 à 5 mois).

POUR LA PRÉSIDENCE DU REICH

UN PROCHAIN ENTRETIEN VA RÉUNIR MM. BRUNING, GROENER ET HITLER

Pour demander au chef national socialiste de se rallier au maintien du maréchal Hindenburg à la présidence d'Empire, MM. Bruning et Groener s'entretiendront prochainement avec M. Hitler.

On sait que le maréchal ne consent au renouvellement de son mandat que si tous les partis qui l'ont porté, il y a sept ans à la présidence, se déclarent sans réserves d'accord avec ce renouvellement.

Il n'est pas douteux que quel qu'il en soit, le résultat de cette démarche aura une répercussion considérable sur l'évolution de la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne.

13 VICTIMES DES INONDATIONS AUX INDES NÉERLANDAISES

Une dépêche de Batavia annonce que treize personnes ont péri dans les inondations des îles Bali et de Lombak qui ont suivi le récent cyclone. Les communications télégraphiques et téléphoniques sont rétablies.

Les dégâts matériels et les pertes de bétail sont importants, mais les fameux temples bouddhiques historiques des 2 villes n'ont pas souffert.

POUR LE MUSÉE DE LA S. D. N.

Le secrétariat général de la S. D. N. vient de recevoir, grâce à l'active obligeance de M. Arisiide Briand, ministre des affaires étrangères, et de M. Amé Leroy, consul général de France à Genève, un bas-relief en bronze, œuvre du sculpteur P. Dailion, représentant les traits de M. Léon Bourgeois, premier délégué de la France au conseil et à l'assemblée de la S. D. N.

Ce bas-relief sera déposé dans le musée en formation de la S. D. N.

Un nouveau traitement des Rhumatismes

Rhumatisme articulaire, musculaire, chronique, déformant. Goutte, Arthrite sèche.

Le cas d'un dessinateur

Grâce à la belle découverte d'un chimiste, M. Cocset, qui a réussi à neutraliser l'iode et à nous le présenter dans une formule stable (Vasculose Cocset), la guérison des rhumatismes est aujourd'hui entre les mains des malades. Le traitement est absolument sûr et des plus simples. Tout ce qu'il demande, c'est un peu de persévérance. Des milliers de cas ont prouvé son efficacité. En voici un:

Observation 155. — Jules B..., 30 ans, dessinateur. Rhumatisme articulaire aigü en 1925. Puis rhumatismes chroniques des genoux avec épanchement articulaire survenant après une fatigue excessive. Traité d'abord par les bains sulfureux et le soufre à l'intérieur, puis par les préparations iodées. A commencé à prendre de la Vasculose Cocset (iodo non toxique) au début de 1929. En huit semaines, disparition complète des douleurs et des épanchements. M. B... a recouvré le libre jeu de ses articulations et n'éprouve plus aucune fatigue. Il continue à faire quatre fois par an une cure de Vasculose.

L'expérience l'a prouvé : aucun cas de rhumatisme ou de goutte ne résiste à la Vasculose Cocset. Ce médicament est le plus grand « nettoyeur » du sang et de l'organisme que nous possédions. Il est souverain dans toutes les formes de rhumatismes : articulaire, musculaire, noueux, déformant, et cela quelle que soit leur ancienneté. Certains malades sont délivrés pour toujours en quelques semaines, pour d'autres il faut un peu plus longtemps, mais le résultat est toujours certain. La Vasculose Cocset se prend par gouttes deux fois par jour. Vous pouvez commencer votre cure dès aujourd'hui, ne perdez pas un jour de plus. Le flacon, 16 fr.60; le double flacon 16 fr. 95, toutes pharmacies. A défaut et pour tous renseignements, écrire au Laboratoire Cocset, 66, rue Falguière, Paris (15e).

M. EUGÈNE BLONDEL GÉRANT DU JOURNAL COMMUNISTE L' « ENCHAINÉ » A ÉTÉ CONDAMNÉ POUR DIFFAMATION MALGRÉ LA LOI D'AMNISTIE DU 12 NOVEMBRE

Au cours de l'audience du Tribunal Correctionnel du 7 janvier comparaissait M. Eugène Blondel, gérant du journal communiste « l'Enchaîné » poursuivi pour diffamation à la requête de M. André Dupas, surveillant à la fosse Dechy des Mines d'Aniches.

Les faits remontant avant le 12 novembre, le prévenu bénéficie de la loi d'amnistie. Toutefois M. Blondel est condamné à verser 500 francs de dommages-intérêts à M. Dupas et à l'insertion du jugement dans plusieurs journaux dont « Le Réveil du Nord ».

LE MILITANT COMMUNISTE DELEUZE CONDAMNÉ A 8 MOIS DE PRISON ET 500 FRANCS D'AMENDE PAR LE TRIBUNAL DE VALENCIENNES

Le Tribunal Correctionnel de **Valenciennes** a rendu, jeudi après-midi, son jugement dans les poursuites intentées contre le militant communiste, Edouard Deleuze, inculpé d'avoir fait l'apologie des crimes d'incendie et de pillage commis à **Roubaix**, rue des Longues-Haies, lors de la dernière grève du textile et ce, dans un but de propagande anarchiste.

Dans les nuits des 26 au 27 et du 27 au 28 juin, des tracts faisant l'apologie des faits ci-dessus énoncés furent distribués à Denain et l'enquête ouverte par la police permit de retrouver chez M. Deleuze le brouillon ayant servi à la rédaction de ces tracts, d'où poursuites correctionnelles.

Le Tribunal a condamné M. Deleuze **à 8 mois de prison et à 500 francs d'amende.** Cette peine se confondra avec celle de 6 mois de prison prononcée pour le même délit par le Tribunal de Lille.

GRAVE INCENDIE AU TRIBUNAL D'ALÉS

A Alès, un incendie a détruit une partie du cabinet du Procureur et de ceux du Substitut et du Juge d'instruction, et le bureau de l'arbitre de commerce s'est effondré. Les pompiers n'ont pu se rendre maîtres du feu qu'après deux heures d'efforts. Les dégâts sont assez importants. L'incendie s'est déclaré alors que le président du Tribunal civil et le Procureur de la République siégeaient ; il est dû à un feu de cheminée qui s'est communiqué à une poutre.

PAS DE LÉGUMES EN HIVER ? DU RIZ MANGEZ

100 grammes de RIZ nourrissent autant que 500 grammes de pommes de terre

UN ATTENTAT ANTIFASCISTE EN ITALIE

Une dépêche de Vicence annonce qu'un engin explosif a éclaté au siège du Fascio du pays de Valdagno, causant de légers dégâts. Il n'y a pas eu de victime. Une manifestation populaire a eu lieu pour protester contre l'attentat.

RÉVEIL DU CINÉMA

UN VIEUX GARÇON

ou

(TOUT ÇA NE VAUT PAS L'AMOUR)

PRODUCTION PATHÉ-NATAN

avec Marcel Lévesque, Jean Gabin et Josseline Gaël

« Un Vieux garçon » est une comédie pleine de vie où se mêlent le sentiment et la fantaisie, et qui déridera les fronts les plus moroses.

La fantaisie ? Qui mieux que Marcel Levesque peut en montrer ses aspects inattendus, ses conséquences les plus folles ?

On peut être pharmacien et brave homme à la fois. On peut être aussi — selon les péripéties —, un comique irrésistible et un bon cœur. Levesque le montre bien, à sa manière, qui est sans égale.

L'action — toute provinciale — est un prétexte à des observations aiguës sur les petits soucis nés du voisinage.

Un peu de romanesque tombe au milieu de ce calme, et il arrive aussitôt des tas de choses où le cœur et la drôlerie se disputent la première place.

Marcel Levesque et Josselyne Gael dans « Un vieux Garçon »

Il y a, pour ajouter encore à ces complications, la jeune ardeur de Jean Gabin, la blondeur exquise de Josselyne Gaël et les nobles courroux de Jeanne Loury qui, si elle prêche dans le désert, nous donne ici un type de femme de ménage inoubliable.

Le Chanteur de Séville

avec RAMON NOVARRO et SUZY VERNON

C'est l'Espagne tout entière avec son éternel romantisme, ses passions, sa religiosité, son frémissement voluptueux sous un ciel ardent, ses castagnettes et ses guitares, ses danses et ses chansons ; et puis, son espièglerie d'impérissable jeunesse qui associe Don Quichotte à Figaro, l'enthousiasme et l'art à l'esprit et à la gaîté. Au milieu de cette Séville enchanteresse, de ce Madrid pompeux, vit, gazouille, frétille, plaisante jusqu'au moment où l'amour lui blessera le cœur, le plus amusant, le plus sympathique, le plus sémillant, le plus joyeux luron que l'écran ait vu jusqu'ici, doué d'une voix splendide : Juan de Dios, « Le Chanteur de Séville », incarné par Ramon Novarro — Ramon Novarro qui parle et chante en français. Un film ravissant d'un bout à l'autre.

Ramon Novarro et Suzy Vernon dans le « Chanteur de Séville »

YES, MANAGER, votre **LILIA** est la margarine par excellence. Sa petite sœur NETTA s'imposera elle aussi.

Réclamez-la à votre épicier. 1006

COUR D'APPEL DE DOUAI

VOL D'UN PARDESSUS A VALENCIENNES

A la suite d'un vol de pardessus, commis dans un taxi en stationnement rue des Canonniers, à *Valenciennes*, E. B... et A... W... avaient été poursuivis. Le Tribunal correctionnel de Valenciennes les condamne chacun à un mois de prison et à 50 fr. d'amende.

En appel, après plaidoirie de Me Fontaine, *La Cour réforme le premier jugement et acquitte les deux prévenus.*

LA JALOUSIE D'UN POLONAIS A VALENCIENNES

Ayant rencontré, rue de la Vieille-Poissonnerie, à *Valenciennes*, son amie qui causait avec un de ses compatriotes, le Polonais Jean Marchelek, furieusement jaloux flanqua une correction majuscule à son rival.

Le tribunal correctionnel condamna l'irascible amoureux à 2 mois de prison et à payer 6.000 fr. de dommages-intérêts à sa victime qu'il avait défigurée.

La sanction pénal est effacée par l'amnistie. *La Cour se borne donc à statuer sur le chiffre des dommages-intérêt. Après plaidoirie de Me Parenty, elle confirme l'indemnité de 6.000 fr. accordée en première instance.*

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

A Etrée-Wamin

Le 18 janvier 1931, vers 16 h. 40, à la sortie du village d'*Etrée-Wamin*, vers Frévent, une auto conduite par Constant Delairre, mécanicien à Nanterre, Seine, renversait une jeune cycliste, Odile Beauchet, fille de cultivateurs, à *Sars-le-Bois*.

La malheureuse fut tuée sur le coup.

Delairre arrêta son véhicule qui marchait à vive allure, quarante mètres après la collision, il se rendit compte de l'état de sa victime, puis il reprit sa route.

Le Tribunal correctionnel de *Saint-Pol*, condamna le chauffeur à deux mois de prison, sans sursis, et 200 fr. d'amende. Les parents de la victime obtinrent 10.000 fr. de dommages-intérêts et son fils, un bébé de 18 mois, 100.000 francs.

Enfin, le propriétaire de l'auto, M. Marcel Prévost, gérant d'immeuble à La Garennes-Colombes, fut déclaré civilement responsable du paiement des indemnités.

L'affaire a été plaidée voici huit jours.

La Cour rend son arrêt. Les faits étant antérieurs au 12 novembre, Delairre bénéficie de la loi d'amnistie, en ce qui concerne les sanctions pénales.

La Cour estime que Delairre est entièrement responsable de l'accident, et qu'il était à ce moment-là préposé de M. Prévost.

Et comme il ne reste qu'à régler la question de dommages-intérêts, *la Cour alloue aux époux Beauchet 11.847 francs ; A M. Locquet, tuteur de l'enfant, une rente de 5.000 francs qui sera payée jusqu'à la majorité du bénéficiaire.*

A Lys-lez-Lannoy

M. Albert Taméa passait en auto à *Lys-lez-Lannoy*, lorsqu'il renversa un vieillard, M. Vandekerkove, qui fut grièvement blessé.

Le tribunal de *Lille* estima que la responsabilité de l'accident incombait pour 3/4 à l'automobiliste.

La Cour est appelée à liquider la question des dommages-intérêts.

Après plaidoiries de Me Meigné pour la partie civile, et de Me Godin pour le prévenu, *elle alloue à M. Vandekerkove, une indemnité de 38.021 francs y compris la provision de 10.000 francs déjà versée.*

A Lille

Le 8 juillet dernier, M. Jean Leon, qui vers 19 heures, passait en auto à *Lille*, renversa, au carrefour de la rue de Termonde et du boulevard de la Liberté, M. Ancelet, qui fut blessé.

Le tribunal correctionnel condamna l'automobiliste à 25 fr. d'amende, ordonna une expertise et en attendant son résultat, alloua à M. Ancelet, une indemnité provisionnelle de 1.500 fr.

En appel l'affaire est plaidée par Me Beucques. *La Cour renvoie l'affaire au 15 janvier pour l'arrêt.*

A Valenciennes

M. François Leroy, 57 ans, voyageur de commerce, *à Valenciennes*, roulait en auto sur la route de Vimy à Lens. Soudain, il se trouva en présence de deux cyclistes ; il réussit à en éviter un mais renversa l'autre, le Polonais Dymith Luczkiewicz qui fut sérieusement blessé.

Le tribunal correctionnel d'*Arras* condamna l'automobiliste à 50 francs d'amende et a payer une indemnité provisionnelle de 15.000 francs à la victime, en attendant le résultat de l'expertise confiée au docteur Brassart.

Le tribunal avait imputé à M. Leroy la moitié de la responsabilité de l'accident.

Devant la Cour, Me Godin plaide pour le prévenu ; Me Madeleine Martinage pour la partie civile.

La Cour estime que l'automobiliste n'est responsable de l'accident que pour un quart et le cycliste pour les trois autres quarts. Elle maintient l'expertise et abaisse à 10.000 francs le chiffre de l'indemnité provisionnelle allouée en première instance à la victime.

FRAUDE COMMERCIALE A DUNKERQUE

Trois marchands forains : Edouard Ricaud, Paul Chiroux et Maurice Raleux, vendaient de la toile sur les marchés.

Leur commerce était des plus florissants sinon des plus honnêtes. Les coupons qu'ils débitaient n'avaient pas en effet la largeur que les peu scrupuleux commerçants annonçaient.

Poursuivis pour fraude commerciale, les trois forains furent condamnés par le tribunal correctionnel de Dunkerque à mille francs d'amende chacun et à l'insertion du jugement dans quatre journaux, dont « Le Réveil du Nord ».

En appel, après plaidoirie de Me Jacquin, et réquisitoire de M. l'avocat général Firmin, *la Cour condamne Ricaud à deux mois de prison ; Chiroux, à un mois, et Rabeux, par défaut, à trois mois. Les amendes et les insertions sont confirmées.*

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

LA MARNE EN CRUE

La Marne continue à monter ; elle est passée de 2 m. 28 à 2 m. 65 à La Chaussée-sur-Marne, et de 2 m. 22 à 2 m. 40 à Châlons. — A Saint-Rémy, l'eau recouvre la route pavée. — Tous les affluents de La Saulx, La Guenelle et La Chée sont en crue.

FEUILLETON DU 8 JANVIER. — N° 21

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Bradway, sans s'en douter peut-être, venait de faire le procès des mauvais bergers d'avant-guerre qui, en France surtout, n'avaient passé leur temps qu'à exalter les mauvais instincts de la masse à leur seul profit...

Mépris du chef...

Mépris de la religion...

Mépris de tout ce qui est au dessus de nous...

Triomphe de la matérialité !

Défaite du spiritualisme !

Négation de toute discipline !

Débâcle d'une race !

La légende de Poltow venait de se changer en intrigante réalité...

C'était bien à des forçats repentants que Bradway avait confié le soin de défendre sa cause !...

Mais ces forçats, dont les fautes comportaient en elles-mêmes leur excuse, n'étaient point des pécheurs endurcis.

Bradway avait su les trier, les deviner...

Bradway les avait régénérés...

Bradway les avait ramenés au Bien...

En eux, maintenant, brûlait le feu sacré de toutes les vertus.

Et ces vertus n'avaient jamais été qu'en sommeil au fond de leurs consciences auxquelles personne n'avait permis de s'épanouir magnifiquement et de faire entendre une voix qu'on avait intentionnellement étouffée dès qu'elle avait jeté ses premiers vagissements.

.. ..

A l'heure même où Bradway triomphait, à la seconde où sa puissance s'affirmait, les gens d'Argirh-City, en grappes sur la jetée du port attendaient, mais en vain, le retour mystérieux des « tâches bleues qui brillaient sur la mer ».

CHAPITRE XV

DEUTSCHLAND UBER ALLES

Jean Widerski, en quittant le petit Jack, n'avait plus qu'une hâte : retrouver son père, et, adroitement, obtenir confirmation de ce que lui avait dit le nain.

Penché sur son volant, emporté dans un vertige de vitesse, Jean, avec un sang-froid surprenant, établissait son plan de conduite.

Maintenant, il devinait aisément les mobiles qui avaient poussé son père à le jeter dans les bras de miss Edith.

En le mariant, lui, le dévoyé, le gâcheur d'or, à cette perle de douceur, de beauté et de bonté, son père n'avait qu'un but : faire entrer dans « cette maison du bonheur » la tristesse, la désillusion, l'angoisse et la ruine.

En se convainquant de cela, Jean frissonna douloureusement de la nuque aux talons...

Son père l'utilisait comme instrument de malheur !

Il en venait à murmurer, la rage et la colère au cœur :

— Qui sait ?... Si mon père ne m'a jamais guidé, conduit dans le bon chemin, c'est peut-être qu'il rêvait depuis toujours de faire de moi sa vivante vengeance ?...

Horrible soupçon !...

Horrible soupçon que tout paraissait autoriser...

Et Jean devinait aussi les raisons qui avaient guidé Argirh lorsqu'il avait paru disposé à donner sa fille au fils de son plus mortel ennemi.

Refuser net c'était inutilement s'exposer aux coups du monstre qu'était Widerski.

Ne pas repousser ses propositions, c'était, d'abord, gagner du temps et pouvoir, plus aisément, surveiller le louche personnage.

Et Widerski était tombé dans le piège !

Jean, une moue de mépris aux lèvres, haussa les épaules...

Maintenant, il savait ce qui lui restait à faire.

Son cœur, son âme avaient enfin parlé.

D'avoir surpris les tendres enlacements de James Perry et d'Edith, cela lui avait valu de souffrir atrocement...

Mais cette « bonne souffrance » l'avait comme définitivement purifié.

Depuis une heure, il voyait clair en soi...

Depuis une heure, il sentait palpiter sous sa chair un autre homme, digne, vraiment, d'aimer Edith et d'en être aimé.

Mais, hélas ! il était trop